

---

Mai 2014 | Vol.6 | No.1

# *L'INTERNEURONE*



**Le bulletin d'information**  
destiné aux membres de  
L'Association de Neurochirurgie du Québec



## EFFECTIFS MÉDICAUX ET MEMBRES DE L'ANCQ



**Dr Roy Dudley** se joindra au service de neurochirurgie de l'Hôpital de Montréal pour Enfants, du Centre Universitaire de Santé McGill, en juillet 2014. Il revient d'une formation complémentaire d'un an en neurochirurgie pédiatrique à Denver, Colorado. Il a auparavant complété sa résidence en neurochirurgie à l'Université McGill



**Dr Nicolas Dea** débutera sa pratique dans le service de neurochirurgie du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke, en septembre 2014. Il pratiquait depuis 2 ans dans le service de chirurgie du rachis de l'Hôpital Général de Vancouver, affilié à l'Université de Colombie-Britannique, où il avait auparavant complété une formation complémentaire d'un an en chirurgie du rachis. Il a complété sa résidence en neurochirurgie à l'Université de Sherbrooke. Il est également détenteur d'une maîtrise en économie de la santé, obtenue du London School of Economics.



**Dr Alexander Weil** est actuellement en formation complémentaire en neurochirurgie pédiatrique à Miami, en Floride. Il fera par la suite une année en recherche à l'Université McGill avant de débuter une pratique en neurochirurgie pédiatrique au CHU Ste-Justine en juillet 2015. Il a complété sa résidence en neurochirurgie à l'Université de Montréal.



**Dre Myreille D'Astous**, résidente finissante à l'Université Laval, débutera une formation complémentaire en oncologie à l'Université Stanford en juillet 2014.



**Dr Daniel Denis**, résident finissant à l'Université de Montréal, débutera une formation complémentaire en chirurgie du rachis à UCLA en juillet 2014.

## ENSEIGNEMENT RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le programme de résidence en neurochirurgie de l'Université de Montréal reçu un agrément complet lors de l'évaluation par le Collège Royal le 8 avril dernier.



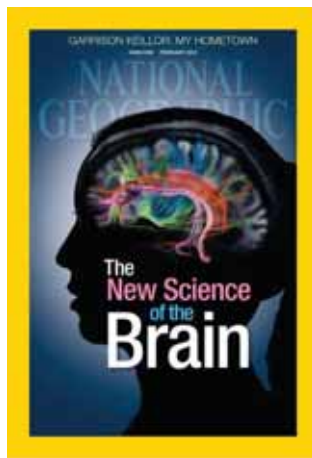
Le service de neurochirurgie du CHUS mets à la disposition des patients québécois des protocoles de recherche en **neuro-oncologie**. L'éligibilité peut-être vérifiée auprès du Dr David Mathieu. [david.mathieu@usherbrooke.ca](mailto:david.mathieu@usherbrooke.ca)

ACT-IV: vaccin anti-EGFR en ajout au protocole Stupp pour les patients avec glioblastomes nouvellement diagnostiqués positifs pour EGFRvIII.

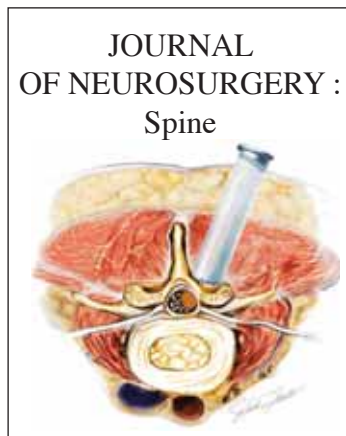
EF14: appareil NovoTTF (généralant un champ électromagnétique localisé) en ajout au protocole Stupp pour les patients avec glioblastomes nouvellement diagnostiqués.

CEC3: radiochirurgie du lit tumoral vs radiothérapie de l'encéphale en thérapie adjuvante suivant la résection d'une métastase cérébrale.

## RAYONNEMENT ET RELATIONS INTERNATIONALES



Les travaux de **Dr David Fortin** de l'Université de Sherbrooke sur les applications du DTI en neuro-oncologie, en collaboration avec Dr Maxime Descôteaux, ont été reconnus et ont fait la page couverture du magazine National Geographic.



Une publication de **Dr André Nzokou, Dr Alexander Weil** et **Dr Daniel Shédid** de l'Université de Montréal a fait la page couverture du JNS Spine de décembre 2013 : *Minimally invasive removal of thoracic and lumbar spinal tumors using a nonexpandable tubular retractor.*

Les travaux de l'historien **Denis Goulet** et du **Dr André Turmel** qui mèneront à l'édition du livre sur **l'Histoire de la neurochirurgie au Québec** tirent à leur fin.

Le livre sera lancé officiellement lors du congrès 2014 de l'ANCQ. Les membres de l'ANCQ n'ayant pas contribué au financement du livre sont encouragés à le faire dès que possible. Le nom des donateurs sera mentionné dans le livre selon le montant de la contribution (or 1000\$ et plus, argent 500-999\$ et bronze 250-499\$).



# Chronique

Financière des  
professionnels

## L'après-incorporation

Une fois qu'un professionnel a décidé d'incorporer sa pratique afin de profiter des avantages fiscaux, la nouvelle structure permet plusieurs autres possibilités, qui rendent l'incorporation encore plus intéressante. Voici quelques-unes de ces stratégies.

### 1- Détention des polices d'assurance vie par l'entremise de votre société

Les primes payées par la société le sont avec des revenus imposés à 19 %, plutôt qu'à 49,97 %<sup>1</sup>, lorsque payées à titre personnel. Par exemple, pour payer une prime de 1 000\$, la compagnie doit générer un revenu de 1 234\$ alors que le professionnel doit personnellement générer un revenu de 1 998\$ (avant impôts).

De plus, lors du transfert de la police dans la compagnie, il est possible de retirer une somme d'argent de la société en ne payant que peu ou pas d'impôt. Effectivement, en transférant cet actif dans la société, il est possible d'en recevoir un montant équivalant à la juste valeur marchande de l'actif transféré. Pour procéder ainsi, il est nécessaire de faire évaluer la police par un actuair afin d'établir sa valeur marchande.

**Pour profiter de ces avantages, la société doit être à la fois titulaire et bénéficiaire de la police. À votre décès, le capital assuré sera versé à votre société et ensuite distribué, en majeure partie ou totalement libre d'impôt, à vos héritiers.**

### 2- Déductibilité des frais de bureau

Il arrive fréquemment qu'un médecin utilise un bureau dans sa demeure pour y travailler. Cependant, qu'il soit employé ou travailleur autonome, il est peu probable que ce professionnel puisse déduire les dépenses payées pour l'utilisation d'un tel bureau. Une société par actions, par contre, ne verra pas ses dépenses soumises à de telles restrictions. Si les dépenses ont été encourues pour gagner un revenu et qu'elles sont raisonnables, il sera possible de déduire, dans le calcul du revenu de la société, une partie de tous les frais inhérents à la résidence (intérêt hypothécaire, taxes foncières, assurances, etc.).

### 3- Choix de la rémunération

L'incorporation a comme avantage de permettre aux professionnels de choisir leur mode de rémunération : un salaire, des dividendes ou même des placements non enregistrés peuvent servir à payer les dépenses de la famille. Une combinaison de ces formes de rémunération peut aussi s'avérer fiscalement avantageuse. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux d'imposition sur les dividendes non déterminés a été augmenté à 39,79 %.

Comme vous pouvez le constater, l'incorporation comporte une multitude de nouvelles possibilités. L'accompagnement par un professionnel s'avère essentiel pour optimiser votre situation. Communiquez avec votre conseiller de la Financière des professionnels afin d'évaluer les différentes options qui s'offrent à vous et de déterminer lesquelles vous sont le plus avantageuses.



**Simon Desbiens** B.Sc.G.

Conseiller

Financière des professionnels – Gestion privée

514 350-5066 / 1 888 377-7337

sdesbiens@professionnels.com

### Autres mesures

Voici une série d'autres mesures qui permettent d'optimiser la mise en place de l'incorporation :

- Exemption pour gain en capital (de 800 000\$ en 2014 et indexé pour les années suivantes)
- Assurance maladie grave en copropriété
- Régime de retraite individuel (régime de pension à prestations déterminées)
- Résolutions fiscalement avantageuses (prestation consécutive au décès; déclaration d'un dividende, mais non versé)
- Société de gestion pour investissement (immobilier, titres de croissance)

*Les opinions exprimées sont fondées sur notre analyse et notre interprétation de ces informations et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés aux présentes.*

<sup>1</sup> Basé selon le taux marginal d'imposition le plus élevé selon un revenu excédent 136 270\$ en 2014.

Le bulletin d'information destiné aux membres de L'Association de Neurochirurgie du Québec

Le plan quinquennal d'effectifs médicaux (PREM) actuel arrivera à échéance en 2015. Les négociations en vue de l'entente 2016-2020 devraient débuter sous peu. Les chefs de service des différents centres seront bientôt contactés par l'ANCQ afin de définir les besoins actuels et futurs.

Le CSSS de Chicoutimi désire obtenir un 4<sup>e</sup> PREM afin de développer le traitement neurochirurgical de la douleur chronique. Les directeurs de programme sont encouragés à transmettre l'information à leurs résidents. Les candidats intéressés peuvent contacter le **Dr Hans McLelland**, directeur du service de neurochirurgie du CSSS de Chicoutimi.



## CONGRÈS 2014 ANCQ



  
LE PLACE D'ARMES  
HÔTEL & SUITES



7 et 8 novembre 2014

**CONFÉRENCIER  
INVITÉ**



**PR HUGUES DUFFAU**  
professeur invité

### « LA CHIRURGIE ÉVEILLÉE DANS LES GLIOMES DE BAS GRADE »

Le prochain congrès de l'ANCQ se tiendra les 7 et 8 novembre, à l'Hôtel Le Place d'Armes. Le conférencier invité sera le **Professeur Hugues Duffau**, qui nous entretiendra de la chirurgie éveillée pour les gliomes de bas grade.

Lors de l'assemblée générale annuelle, il y aura une élection pour 3 postes de conseillers qui deviendront vacants, car le 2<sup>e</sup> mandat des Drs Louis Crevier, Jérôme Paquet et Éric Truffer se termine cette année.

## IMPLICATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

**Dr Claude Mercier** pose sa candidature au poste vacant au Conseil de l'ACPM de la région 6 (Québec), division B (spécialistes). Les membres de l'ANCQ sont encouragés à soutenir sa candidature et voter entre le 7 mai et 11 juin 2014.

<https://oplfrpd5.cmpa-acpm.ca/fr/elections>



**Dr Alain Bouthillier** s'est rendu au camp de base du Mont Everest en avril 2014 afin d'amasser des fonds pour la **Fondation du CHUM** dédiés à la recherche en épilepsie. La campagne s'intitule « Ensemble au sommet avec le Dr Bouthillier pour vaincre l'épilepsie ». L'expédition a été interrompue dû à un tragique accident impliquant 16 sherpas.

[www.chumepilepsie.org](http://www.chumepilepsie.org)



La soirée **Gala 2014** de la **Fondation Marie Robert** aura lieu le 16 octobre 2014.

La **Fondation du CHU de Québec** organise le 7 juin prochain la 4<sup>e</sup> édition du **Défi Kilimandjaro à Québec**. Les participants sont invités à gravir à 60 reprises les marches de l'escalier du Parc de la Chute-Montmorency afin de soutenir la recherche dans le service de neurochirurgie de Québec.



Le **Défi Casse-Tête** s'est tenu le 10 mai 2014 sur le Circuit Gilles-Villeneuve, au Parc Jean-Drapeau de Montréal. Il s'agissait d'un événement cyclosporitif organisé conjointement par la **Fondation NeuroTrauma Marie-Robert** et la **Fondation Martin-Matte** pour soutenir la cause des victimes de traumatismes crâniens.



Le 4 juin prochain, la première édition du **Tour 360 de la Financière des professionnels** se tiendra au départ du Golf Le Royal Bromont. Les profits seront versés à la Fondation de la FMSQ pour soutenir les aidants naturels.

<http://www.fprofessionnels.com/tour360>